

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2016 à 20h30

COMPTE RENDU

Étaient présents

M. Alain VENOT, maire,

M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, M. André GALERNE, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizick BERTIN, M. Ali YURT, M. Mickaël BERTRON, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, M. Hervé GATEAU, Mme Maria TEIXEIRA, Mme Florence GAUTHIER, M. Xavier CHABANNES, Mme Nadine FRADET, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme PHILIPPOT, Mme Claudine BADUFLE, M. Laurent BRIAND, M. Fabien VERDIER, Mme Christine VALENTINI, conseillers municipaux,

Étaient absents et excusés

Mme Sihame KHALIL (pouvoir à Mme Soizick BERTIN), M. Damien BESLAY (pouvoir à M. Mickaël BERTRON), Mme Kelly LOCHON (pouvoir à Mme Maria TEIXEIRA), M. Jérôme REBOURS (pouvoir à M. Jérôme PHILIPPOT), M. Rémi COLAS (pouvoir à Mme BADUFLE), M. Didier HUGUET (pouvoir à Mme Christine VALENTINI).

Était absent

M. Christophe DOLBEAU

Secrétaire de séance

M. Ali YURT

Entrée en séance de monsieur DUPRIEU à 20 h 32.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET PRINCIPAL

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget principal

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	10 338 708,18 €	9 238 188,74 €	-1 100 519,44 €
Résultat 2014 (R001)		1 062 009,20 €	1 062 009,20 €
Résultat de clôture investissement			-38 510,24 €
Reports 2015	3 966 477,37 €	3 186 667,01 €	-779 810,36 €
Besoin de financement			818 320,60 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	21 133 778,46 €	22 676 986,09 €	1 543 207,63 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	791 697,56 €	791 697,56 €
Résultat de clôture fonctionnement			2 334 905,19 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 3 966 477,37 € en dépenses et 3 186 667,01 € en recettes,

- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 38 510,24 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 818 320,60 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 1 516 584,59 € (Excédent reporté : R002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe la ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	24 666,67 €	15 000,00 €	-9 666,67 €
Résultat 2014 (D001)	853,65 €	0 €	-853,65 €
Résultat de clôture investissement			-10 520,32 €
Reports 2014	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement			10 520,32 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	9 203,40 €	17 344,17 €	8 140,77 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture fonctionnement			8 140,77 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 0 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 10 520,32 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 0 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 8 140,77 € (Excédent reporté : R002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation

dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE LA BRUYERE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe LA BRUYERE

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	74 835,17 €	57 000,04 €	-17 835,13 €
Résultat 2014 (D001)	718 423,18 €	0 €	-718 423,18 €
Résultat de clôture investissement			-736 258,31 €
Reports 2015	0,00 €	0 €	0,00 €
Besoin de financement			736 258,31 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	60 940,37 €	54 262,17 €	-6 678,20 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture fonctionnement			-6 678,20 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 0 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 736 258,31 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 0 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 6 678,20 € (Déficit reporté : D002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe CLOS DES LAMBERTS

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	0 €	0 €	0 €
Résultat 2014 (D001)	353 833,75 €	0 €	-353 833,75 €
Résultat de clôture investissement			-353 833,75 €
Reports 2015	2 589,05 €	0 €	-2 589,05 €
Besoin de financement			356 422,80 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	0 €	0 €	0 €
Résultat 2014 (D002)	383 119,66 €	0 €	-383 119,66 €
Résultat de clôture fonctionnement			-383 119,66 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 2 589,05 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 353 833,75 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 0 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 383 119,66 € (Déficit reporté : D002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation

dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE ROUTE D'ORLEANS

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe ROUTE D'ORLEANS

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	76 933,34 €	54 000,00 €	-22 933,34 €
Résultat 2014 (D001)	34 831,65 €	0 €	-34 831,65 €
Résultat de clôture investissement			-57 764,99 €
Reports 2015	0 €	0 €	-0 €
Besoin de financement			57 764,99 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	60 729,68 €	30 364,84 €	-30 364,84 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture fonctionnement			-30 364,84 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 0 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 57 764,99 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 0 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 30 364,84 € (Déficit reporté : D002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	409 328,20 €	183 027,74 €	-226 300,46 €
Résultat 2014 (R001)	0 €	29 090,60 €	29 090,60 €
Résultat de clôture investissement			-197 209,86 €
Reports 2015	29 571,67 €	0 €	-29 571,67 €
Besoin de financement			226 781,53 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	74 478,03 €	186 313,17 €	111 835,14 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture fonctionnement			111 835,14 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 29 571,67 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 197 209,86 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 111 835,14 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 0 € (Excédent reporté : R002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation

dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	22 041,83 €	6 086,74 €	-15 955,09 €
Résultat 2014 (D001)	6 086,74 €	0 €	-6 086,74 €
Résultat de clôture investissement			-22 041,83 €
Reports 2015	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement			22 041,83 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	35 695,89 €	37 245,33 €	1 549,44 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	984,11 €	984,11 €
Résultat de clôture fonctionnement			2 533,55 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 0 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 22 041,83 € (Déficit de clôture : D001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 2 533,55 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 0 € (Excédent reporté : R002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIEVRE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIEVRE

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	21 782,87 €	0 €	-21 782,87 €
Résultat 2014 (R001)	0 €	69 253,11 €	69 253,11 €
Résultat de clôture investissement			47 470,24 €
Reports 2014	0 €	0 €	0 €
Excédent de financement			47 470,24 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	16 092,58 €	8 046,29 €	-8 046,29 €
Résultat 2014 (D002)	52,45 €	0 €	-52,45 €
Résultat de clôture fonctionnement			-8 098,74 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 pour 0 € en dépenses et 0 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 47 470,24 € (Excédent de clôture : R001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 0 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 8 098,74 € (Déficit reporté : D002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation

dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget annexe EAU

Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	120 279,85 €	190 850,60 €	70 570,75 €
Résultat 2014 (R001)	0 €	471 162,80 €	471 162,80 €
Résultat de clôture investissement			541 733,55 €
Reports 2015	158 090,46 €	16 320,00 €	-141 770,46 €
Excédent de financement			399 963,09 €

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	160 787,25 €	364 886,30 €	204 099,05 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture fonctionnement			204 099,05 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Les restes à réaliser en investissement 2015 seront inscrits au budget primitif 2015 pour 158 090,46 € en dépenses et 16 320,00 € en recettes,
- Le résultat de la section d'investissement sera inscrit au BP 2016 pour : 541 733,55 € (Excédent de clôture : R001),
- Une prévision d'affectation sera inscrite au BP 2016 à l'article 1068 pour : 204 099,05 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 0 € (Excédent reporté : R002).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET REGIE MUNICIPALE O.T.S.I.

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif), et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ainsi, sur le budget de la régie municipale O.T.S.I., les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal s'établissent comme suit :

Budget REGIE MUNICIPALE O.T.S.I.

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisé 2015	100 099,12 €	99 363,41 €	-735,71 €
Résultat 2014 (R002)	0 €	1 596,19 €	1 596,19 €
Résultat de clôture fonctionnement			860,48 €

Les crédits portés au BP 2016 sont les suivants :

- Le résultat reporté de la section de fonctionnement est inscrit au BP 2016 pour : 860,48 € (Excédent reporté : R002).

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve et arrête les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal, de reporter par anticipation les résultats 2015 sur le budget primitif 2016, de s'engager, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2016, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GÉNÉRAL

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2016 du budget général qui s'établit comme suit :

Budget général**SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
013	Atténuations de charges	281 866,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 845 779,00
73	Impôts et taxes	14 313 380,00
74	Dotations, subventions et participations	5 639 565,00
75	Autres produits de gestion courante	193 612,00
77	Produits exceptionnels	33 000,00
002	Résultat reporté	1 516 584,59
TOTAL DES RECETTES		23 823 786,59

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	6 128 717,00
012	Charges de personnel	12 062 288,00
014	Atténuations de produits	46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 711 088,00
66	Charges financières	875 600,59
67	Charges exceptionnelles	237 240,00
023	Virement à la section d'investissement	2 064 315,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	698 538,00
TOTAL DES DEPENSES		23 823 786,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Proposition du Maire
001	Résultat d'investissement	-	-	-
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	1 389 320,60	1 389 320,60
13	Subventions d'investissement	2 586 667,01	1 146 318,00	3 732 985,01
23	Immobilisations en cours			
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	1 577 897,00	2 177 897,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	2 064 315,00	2 064 315,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	698 538,00	698 538,00
45	Travaux pour compte de tiers	-	161 736,00	161 736,00
024	Produits des cessions d'Immobilisations	-	96 968,00	96 968,00
TOTAL DES RECETTES		3 186 667,01	7 135 092,60	10 321 759,61

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilés	-	2 513 000,00	2 513 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 413,00	130 000,00	134 413,00
204	Subventions d'équipement Versées	872 973,00	15 000,00	887 973,00
21	Immobilisations corporelles	593 199,58	2 271 036,00	2 864 235,58
23	Immobilisations en cours	2 495 891,79	1 226 000,00	3 721 891,79
45	Opérations pour compte de tiers	-	161 736,00	161 736,00
001	Résultat d'investissement		38 510,24	38 510,24
TOTAL DES DEPENSES		3 966 477,37	6 355 282,24	10 321 759,61

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du budget général au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE G.T.V.A. - ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget ANNEXE G.T.V.A. - ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE du budget général qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des services	-	30 488,55	30 488,55
75	Autres produits de gestion courante	-	10,00	10,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	3 452,00	3 452,00
002	Résultat reporté	-	8 140,77	8 140,77
TOTAL DES RECETTES		-	42 091,32	42 091,32

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-
66	Charges financières	-	3 452,00	3 452,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	35 187,32	35 187,32
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	3 452,00	3 452,00
TOTAL DES DEPENSES		-	42 091,32	42 091,32

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
13	Subventions d'investissements	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	35 187,32	35 187,32
TOTAL DES RECETTES		-	35 187,32	35 187,32

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	10 520,32	10 520,32
16	Emprunts	-	24 667,00	24 667,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES		-	35 187,32	35 187,32

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE G.T.V.A. – ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE B.T.V.A. - PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE B.T.V.A. - PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe B.T.V.A. – PARC D’ACTIVITÉS DE LA BRUYÈRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Reports	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des ventes	-	777 366,51	777 366,51
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	-	566 136,46	566 136,46
043	Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonctionnement	-	5 866,00	5 866,00
TOTAL DES RECETTES		-	1 349 368,97	1 349 368,97

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Reports	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-	130,00	130,00
65	Autres charges de gestion Courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	5 866,00	5 866,00
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	-	1 330 818,77	1 330 818,77
043	Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonctionnement	-	5 866,00	5 866,00
002	Résultat reporté	-	6 678,20	6 678,20
TOTAL DES DEPENSES		-	1 349 368,97	1 349 368,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13	Subventions d'investissements	-	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 330 818,77	1 330 818,77
	TOTAL DES RECETTES	1 330 818,77	1 330 818,77

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	736 258,31	736 258,31
16	Emprunts	28 424,00	28 424,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	566 136,46	566 136,46
	TOTAL DES DEPENSES	1 330 818,77	1 330 818,77

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE B.T.V.A. – PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe CLOS DES LAMBERTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des services et ventes diverses	-	342 254,00	342 254,00
75	Autres produits de gestion courante	-	10,00	10,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	385 718,71	385 718,71
TOTAL DES RECETTES			727 982,71	727 982,71

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	383 119,66	383 119,66
011	Charges à caractère Général	2 589,05	-	2 589,05
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
042	Opérations d'ordre de transfert entres section	-	342 264,00	342 264,00
TOTAL DES DEPENSES		2 589,05	725 393,66	727 982,71

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilés	-	397 288,46	397 288,46
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	342 264,00	342 264,00
TOTAL DES RECETTES		-	739 552,46	739 552,46

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	353 833,75	353 833,75
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	385 718,71	385 718,71
TOTAL DES DEPENSES		-	739 552,46	739 552,46

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE – ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE – ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	-	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	110 215,00	110 215,00
76	Produits financiers	-	6 995,00	6 995,00
TOTAL DES RECETTES		-	131 210,00	131 210,00

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-	48 200,00	48 200,00
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	45 400,00	45 400,00
67	Charges exceptionnelles	-	32 535,00	32 535,00
023	Virement à la section d'investissement	-	5 065,00	5 065,00
TOTAL DES DEPENSES		-	131 210,00	131 210,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	111 835,14	111 835,14
13	Subventions d'investissement reçues	-	-	-
16	Emprunts	-	200 881,39	200 881,39
27	Autres immobilisations financières	-	30 000,00	30 000,00
021	Virement à la section de fonctionnement	-	5 065,00	5 065,00
TOTAL DES RECETTES		-	347 781,53	347 781,53

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts	-	121 000,00	121 000,00
23	Immobilisations en cours	29 571,67	0,00	29 571,67
001	Résultat reporté	-	197 209,86	197 209,86
TOTAL DES DEPENSES		29 571,67	318 209,86	347 781,53

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE – ROUTE D'ORLEANS

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE – ROUTE D'ORLEANS du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe – Route d'Orléans

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des services et ventes diverses	-	192 049,83	192 049,83
75	Autres produits divers de gestion courante	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	57 344,84	57 344,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	26 970,00	26 970,00
TOTAL DES RECETTES		-	276 364,67	276 364,67

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	26 970,00	26 970,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	192 049,83	192 049,83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	26 970,00	26 970,00
002	Résultat reporté	-	30 364,84	30 364,84
TOTAL DES DEPENSES		-	276 364,67	276 364,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
13	Subventions d'investissements	-	-	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	192 049,83	192 049,83
TOTAL DES RECETTES		-	192 049,83	192 049,83

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	57 764,99	57 764,99
16	Emprunts	-	76 940,00	76 940,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	57 344,84	57 344,84
TOTAL DES DEPENSES		-	192 049,83	192 049,83

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE ROUTE D'ORLEANS au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE – ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE – ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe – Espace Commercial Saint Jean

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté fonctionnement	-	-	-
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	-	1 000,00	1 000,00
74	Dotations, subventions et participations	-	27 439,28	27 439,28
75	Autres produits divers de gestion courante	-	19 580,00	19 580,00
77	Produits exceptionnels	-	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES		-	68 019,28	68 019,28

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-	5 800,00	5 800,00
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	19 984,00	19 984,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	42 225,28	42 225,28
TOTAL DES DEPENSES		-	68 019,28	68 019,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	2 533,55	2 533,55
021	Virement à la section de fonctionnement	-	42 225,28	42 225,28
TOTAL DES RECETTES		-	44 758,83	44 758,83

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	22 041,83	22 041,83
16	Emprunts	-	22 717,00	22 717,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES		-	44 758,83	44 758,83

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIEVRE

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT GUINGUETTE SAULIEVRE du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe Lotissement Guinguette/Saulièvre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	25 032,24	25 032,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	7 393,00	7 393,00
TOTAL DES RECETTES		-	32 425,24	32 425,24

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	8 098,74	8 098,74
011	Charges à caractère général	-	9 530,50	9 350,50
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	7 393,00	7 393,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	7 393,00	7 393,00
TOTAL DES DEPENSES		-	32 425,24	32 425,24

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	47 470,24	47 470,24
TOTAL DES RECETTES		-	47 470,24	47 470,24

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts	-	22 438,00	22 438,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	25 032,24	25 032,24
TOTAL DES DEPENSES		-	47 470,24	47 470,24

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUINGUETTE SAULIEVRE au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le BUDGET ANNEXE EAU du budget général qui s'établit comme suit :

Budget annexe Eau

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	320 000,00	320 000,00
74	Dotations, subventions et participations	27 957,00	27 957,00
TOTAL DES RECETTES		347 957,00	347 957,00

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	55 794,00	55 794,00
012	Charges de personnel	6 400,00	6 400,00
66	Charges financières	79 100,00	79 100,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	46 326,00	46 326,00
023	Virement à la section d'investissement	160 337,00	160 337,00
TOTAL DES DEPENSES		347 957,00	347 957,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat antérieur reporté	-	541 733,55	541 733,55
10	Autres réserves	-	204 099,05	204 099,05
13	Subventions d'investissement reçu	16 320,00	-	16 320,00
16	Emprunts	-	245 100,00	245 100,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	46 326,00	46 326,00
041	Opérations patrimoniales	-	6 441,00	6 441,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	160 337,00	160 337,00
TOTAL DES RECETTES		16 320,00	1 204 036,60	1 220 356,60

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts	-	96 000,00	96 000,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	158 090,46	959 825,14	1 117 915,60
041	Opérations patrimoniales	-	6 441,00	6 441,00
TOTAL DES DEPENSES		158 090,46	1 062 266,14	1 220 356,60

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET ANNEXE EAU au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET REGIE MUNICIPALE O.T.S.I.

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances propose d'approuver le budget primitif 2016 BUDGET REGIE MUNICIPALE O.T.S.I. du budget général qui s'établit comme suit :

Budget Régie Municipale O.T.S.I.

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	860,48	860,48
70	Produits des services	8 000,00	8 000,00
74	Dotations, subventions et participations	175 000,00	175 000,00
TOTAL DES RECETTES		183 860,48	183 860,48

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère Général	23 114,48	23 114,48
012	Charges de personnel	159 221,00	159 221,00
65	Autres charges de gestion	1 100,00	1 100,00
67	Charges exceptionnelles	425,00	425,00
TOTAL DES DEPENSES		183 860,48	183 860,48

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2016 du BUDGET REGIE MUNICIPALE O.T.S.I. au niveau des chapitres pour chaque section.

AUTORISATION DE PROGRAMME – CASERNE KELLERMANN LOCAUX ASSOCIATIFS ET AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances indique que vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l’instruction M14,

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées.

Dès la délibération, l’exécution peut commencer (signature du marché).

Il est proposé l’ouverture de l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l’AP	CP 2016	> CP 2016
16 /001/025-824/21	CASERNE KELLERMANN LOCAUX ASSOCIATIFS AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC	2 676 000 €	200 000,00 €	2 476 000,00 €

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Les dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, l’autofinancement et l’emprunt.

Vu l’exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l’exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s’abstiennent.

Accepte l’ouverture de l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la Caserne Kellermann – Locaux associatifs et jardins publics.

FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2016

Madame BOISSIÈRE, adjointe au Maire déléguée aux finances précise qu'afin de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 et suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Madame BOISSIÈRE propose au conseil municipal de maintenir les taux de 2015, pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation	31,55 %
- Taxe foncière	30,86 %
- Taxe foncière (non bâti)...	56,65 %

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve les taux 2016 ci-dessus.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire précise que l'association « Les Amis de l'Europe » a accueilli un groupe irlandais en visite en France du 17 au 21 mars dernier.

L'association « Les Amis de l'Europe » sollicite de la Ville une subvention exceptionnelle de 776,00 € afin de prendre en charge les transferts entre l'aéroport et Châteaudun (Aller/Retour) de ce groupe.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 776,00 € à l'association « Les Amis de l'Europe » pour l'accueil de ce groupe irlandais

MULTI-ACCUEIL – DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT

Madame LEVASSOR, adjointe au Maire déléguée à la famille et à la petite enfance indique que Madame C. a signalé le 25 février la disparition d'une paire de chaussures appartenant à son fils, présent au Multi-Accueil l'Île aux Enfants, section des Bisounours, ce jour-là.

Il apparaît donc opportun de procéder à un dédommagement en faveur de Madame C., à hauteur de 25,00 €, valeur estimée de ladite paire de chaussures.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LEVASSOR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense qui sera imputée sur le budget municipal.

MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2012-081 du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché de renouvellement du parc de photocopieurs.

Ce marché a été passé suivant une procédure d'appel d'offres en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics, pour une durée de quatre années à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il comprend deux lots :

- . lot n° 1 écoles,
- . lot n° 2 services municipaux.

Le lot n° 1 écoles concerne l'achat et la maintenance de 13 copieurs et a été passé avec la société BUSINESS REPRO CENTRE (TOSHIBA) pour les montants suivants :

- . Achat : 25 714,00 € H.T.,
 - . Maintenance : 9 640,49 € H.T..
- Soit un montant de 35 354,49 € H.T. pour quatre ans.

Ce lot n'a pas fait l'objet d'avenant.

Le lot n° 2 services municipaux concerne la location et la maintenance de 30 copieurs (26 copieurs petit volume et 4 copieurs gros volume) et a été passé avec la société RICOH pour les montants suivants :

. Location : 108 386,23 € H.T.,
. Maintenance : 26 431,94 € H.T..
Soit un montant de 134 818,17 € H.T. pour quatre ans.

Ce lot n'a pas fait l'objet d'avenant.

Le montant global du marché, arrivant à expiration le 30 juin prochain, est de 170 172,66 € H.T..

Les copieurs étant en état parfait de fonctionnement et en dessous des quotas maximum d'exploitation, il y a lieu de passer un marché complémentaire d'une durée de un an reconductible une fois pour le lot n° 1 écoles et de deux ans pour le lot n° 2 services municipaux, à compter du 1^{er} juillet 2016, conformément à l'article 35 II 5°) du code des marchés publics.

L'estimatif de la dépense est le suivant :

.Lot n° 1 écoles : 5 366,13 € H.T. pour la maintenance de deux années pour treize copieurs.

.Lot n° 2 services municipaux : 43 978,38 € H.T. pour deux années (location : 30 888,00 € H.T. ; maintenance : 13 090,38 € H.T.) ;

Le montant du marché initial s'élève à 170 172,66 € H.T. (35 354,49 € H.T. pour le lot n° 1 écoles et 134 818,17 € HT pour le lot n° 2 services municipaux).

Le montant estimatif du marché complémentaire s'élève à 49 344,51 € H.T. (5 366,13 € H.T. pour le lot n° 1 écoles et 43 978,38 € H.T. pour le lot n° 2 services municipaux), soit 29 % du montant du marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont approuvé, à l'unanimité, la proposition de passer un marché complémentaire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire à intervenir avec la société BUSINESS REPRO CENTRE pour le lot n° 1 écoles et avec la société RICOH pour le lot n° 2 services municipaux.

**EAU POTABLE - ÉQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE
D'ORSONVILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AGENCE DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE**

Monsieur BIWER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la démocratie locale précise que la parcelle cadastrée section YL numéro 83 est le terrain d'assiette du forage d'ORSONVILLE réalisé en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de CHATEAUDUN.

Afin d'assurer la mise en service de ce forage, des travaux d'équipement et de raccordement seront réalisés selon les postes suivants :

- Maîtrise d'œuvre,
- Adduction d'eau potable,
- Maçonnerie,
- Process de pompage,
- Process de traitement et de raccordement,
- Raccordement ERDF,
- Prestation du concessionnaire.

Ces travaux estimés à 612.753,00 € H.T. soit 735.303,60 € T.T.C. sont aidés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à la hauteur de 40 %, sous la forme d'un prêt à taux zéro remboursable par annuité sur une durée de 15 ans avec un an de différé.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

DENOMINATION DE VOIE – LOUIS PERGAUD

Monsieur BIWER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la démocratie locale indique que dans le cadre de l'opération de Renouvellement Urbain du quartier Camus/De Gaulle, il est proposé de dénommer la voie qui desservira les dix logements locatifs situés entre la rue des Martineaux et la rue Abbé Desjouis : rue Louis Pergaud.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Adopte le nom de rue Louis PERGAUD pour la nouvelle voie.

DENOMINATION DE VOIE – RUE DE LA BRUYERE

Monsieur BIWER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la démocratie locale indique que dans le cadre de l'implantation de nouveaux bâtiments au sein du parc d'activités de la Bruyère il est proposé de dénommer la voie figurant en jaune sur le plan ci-après annexé : rue de la Bruyère.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Adopte le nom de rue de la Bruyère pour la nouvelle voie.

MEDIATHEQUE - ACQUISITION DE DIX LISEUSES - DEMANDE DE SUBVENTION - D.R.A.C. DU CENTRE

Madame BAUDET, adjointe au Maire déléguée à la culture indique que la médiathèque souhaite acquérir dix liseuses. Aujourd'hui, en France, seules 200 médiathèques assurent un prêt de ce type.

Cette acquisition permettra de développer le volet numérique et d'attirer un nouveau public à la médiathèque.

La dépense sera inscrite au budget d'investissement.

La D.R.A.C. du Centre peut subventionner cette acquisition sur la base de 35 % du montant H.T. de la dépense.

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T. 1 333,33 €
Soit un montant des dépenses T.T.C.. 1 600,00 €

Recettes

Subvention D.R.A.C du Centre	466,66 €
Participation de la Ville.....	1 133,34 €
Soit un montant des recettes T.T.C.	1 600,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement,

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la D.R.A.C. du Centre,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

MEDIATHEQUE - DIFFUSION DU LIVRE AUPRÈS DES PUBLICS EMPECHES ET ELOIGNES – DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE NATIONAL DU LIVRE (C.N.L.)

Madame BAUDET, adjointe au Maire déléguée à la culture précise que le Centre National du Livre (C.N.L.) a mis en place en 2015 un dispositif d'aide aux acquisitions pour les médiathèques assurant un travail important en direction des publics empêchés et éloignés qui nécessite des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture. Sur un budget d'acquisitions de 60 000 € (6065-livres, disques, abonnements), la médiathèque prévoit de consacrer 5 000 € à l'acquisition d'ouvrages et de liseuses pour les publics empêchés.

Le Centre de détention, l'Ehpad, font l'objet de partenariats afin d'assurer un service optimal à ces publics.

Parallèlement, les jeunes de l'I.M.E., les Papillons Blancs, la Fondation Bordas, le Centre médico-psychologique fréquentent au quotidien la médiathèque de Châteaudun.

Au-delà de l'acquisition de collections, des actions de médiation ont été mises en place pour le Printemps des Poètes 2016, par exemple, qui s'est déroulé du 4 au 20 mars dernier.

En raison des nombreuses actions en direction de ces publics, la Ville de Châteaudun sollicite une aide maximale de 70 % du montant du coût éligible au C.N.L. .

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T.	4 739,34 €
Soit un montant des dépenses T.T.C..	5 000,00 €

Recettes

Subvention Centre National du Livre	3 317,54 €
Participation de la Ville	1 682,46 €
Soit un montant des recettes T.T.C.	5 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement,

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Centre National du Livre (C.N.L.),

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

MEDIATHEQUE – « LIRE EN SHORT EN 2016 » – DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE NATIONAL DU LIVRE (C.N.L.)

Madame BAUDET, adjointe au Maire déléguée à la culture précise que le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec le C.N.L., a mis en place depuis 2015 la manifestation « Lire en Short ». Cette dernière se déroulera cette année du 20 au 31 juillet.

L'objectif de cette action est de promouvoir le livre et la lecture auprès des jeunes, en allant à la rencontre des enfants, des adolescents et des parents, sur leurs lieux de vie ou de vacances.

La Ville de Châteaudun prévoit pour cette seconde édition d'organiser des lectures au camping municipal, de mettre à disposition des livres à la piscine et de créer des animations autour du pop-up à la médiathèque afin d'attirer l'attention du public et de le surprendre.

Deux ateliers de création pop-up animés par Eric Singelin, illustrateur, seront ainsi proposés à la médiathèque.

Le pop-up vise à créer des livres, des cartes et des décors animés où les images surgissent en relief et provoquent un effet de surprise.

La médiathèque de Châteaudun a demandé une labellisation de ses actions programmées pour « Lire en Short 2016 » - « *Quand le livre s'anime à la médiathèque, au camping et à la piscine* ».

La Ville de Châteaudun sollicite le C.N.L. à hauteur de 50 % du montant du projet de l'atelier pop-up.

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T.	565,00 €
Soit un montant des dépenses T.T.C.	678,00 €

Recettes

Subvention Centre National du Livre	282,50 €
Participation de la Ville	395,50 €
Soit un montant des recettes T.T.C..	678,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement,

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Centre National du Livre,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

COMMEMORATIONS DE LA GUERRE 1914-1918 - MISSION CENTENAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Madame BAUDET, adjointe au Maire à la culture précise qu'afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire, la mission du centenaire a créé un label permettant de valoriser les projets les plus innovants. Le label permet de figurer sur le programme officiel des commémorations du centenaire et d'être éligible à un financement de la mission.

A ce titre, deux subventions sont sollicitées pour les actions suivantes.

- Exposition du musée : « Les Animaux et la Grande Guerre » constituée de 30 panneaux et photos encadrés. L'animal soutien du soldat, un regard original et inattendu sur la guerre. Cette exposition a aussi fait l'objet d'une demande auprès de la D.R.A.C..

-Exposition de la médiathèque : « Les Affiches et la Grande Guerre » : présentation d'une dizaine d'affiches de propagande réalisées par les plus grands illustrateurs accompagnées d'une dizaine d'avis à la population. Cette exposition graphique et esthétique est réalisée avec les fonds patrimoniaux de la Médiathèque et le prêt d'objets du Musée et des Archives.

Le plan de financement de ces deux actions se présente comme suit :

1 - Pour le musée

Dépenses

Montant total des actions H.T.	2 725,83 €
Soit un montant des dépenses T.T.C..	3 271,00 €

Recettes

Subvention D.R.A.C. Centre	1 053,00 €
Subvention mission centenaire.....	1 000,00 €
Participation de la Ville	1 218,00 €
Soit un montant des recettes T.T.C.	3 271,00 €

2 - Pour la médiathèque

Dépenses

Montant total des actions H.T. 1 406,67 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 1 688,00 €

Recettes

Subvention Centenaire 1 688,00 €

Participation Ville 0,00 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 1 688,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement,

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Mission Centenaire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (F.N.P.) DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (C.N.R.A.C.L.)

Monsieur le Maire indique que tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une Évaluation des Risques Professionnels (EVRP).

La Ville de Châteaudun a lancé la démarche d'évaluation des risques professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir.

Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé document unique.

Dans ce cadre, une subvention peut-être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (F.N.P.) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Sollicite une subvention auprès du F.N.P. de la C.N.R.A.C.L.,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

CREATION D'UN POSTE DE SAISONNIER POUR LE CENTRE NAUTIQUE

Monsieur le Maire précise que pour assurer le bon fonctionnement du centre nautique pendant la période estivale, il y a lieu de recourir à un emploi de saisonnier.

Cet agent assurera notamment la surveillance des bassins et du toboggan pendant les congés annuels du personnel titulaire.

Il devra être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou du Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.).

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, il est proposé la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Il sera rémunéré sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, 1^{er} échelon.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise la création d'un poste de saisonnier pour le centre nautique pendant la période de congés annuels du personnel titulaire.

CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS POUR LES CENTRES DE LOISIRS (BOIS DES GÂTS ET MAIL HENRI-VINCENT)

Monsieur le Maire précise que pour assurer le bon fonctionnement des centres de loisirs du Bois des Gâts et du Mail Henri-Vincent, il y a lieu de recourir à l'emploi de saisonniers durant les vacances d'été.

Ces agents exerceront les fonctions d'animateur des centres de loisirs.

Les recrutements se font dans le cadre des dispositions relatives à l'encadrement des accueils de loisirs.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, il est proposé la création de :

- 10 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour les centres de loisirs du mois de juillet,

- 10 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour les centres de loisirs du mois d'août.

Les agents recrutés seront rémunérés sur le taux horaire du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, en fonction du nombre d'heures effectué.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise la création de postes de saisonniers pour les centres de loisirs Bois des Gâts et Mail Henry Vincent pendant les vacances d'été.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2016

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 25 février 2016.

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Rémi COLAS représenté par Madame Claudine BADUFLE et Monsieur Fabien VERDIER qui s'abstiennent.

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2016.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2016-062 à n° 2016-074 arrêtées au 29 février 2016.

Séance levée à 22h15.

Monsieur Ali YURT
Secrétaire de Séance